



HAL
open science

Intervention devant la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité et la Commission éducation, culture et communication du Conseil économique, social et environnemental dans le cadre de la saisine d'initiative: "L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle", 10 octobre 2023

Gaël Pasquier

► **To cite this version:**

Gaël Pasquier. Intervention devant la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité et la Commission éducation, culture et communication du Conseil économique, social et environnemental dans le cadre de la saisine d'initiative: "L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle", 10 octobre 2023. 2023. hal-04342881

HAL Id: hal-04342881

<https://hal.science/hal-04342881v1>

Preprint submitted on 13 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gaël Pasquier

Maître de conférences en sociologie

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation - Université Paris Est Créteil

Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Transformations des pratiques Éducatives et des pratiques Sociales (LIRTES)

gael.pasquier@u-pec.fr

Intervention devant la *Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité*

et la *Commission éducation, culture et communication*

du Conseil économique, social et environnemental

dans le cadre de la saisine d'initiative :

"L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle"

10 octobre 2023

Je vous remercie tout d'abord pour votre invitation et l'intérêt que vous portez à mon travail de recherche.

Pourriez-vous revenir sur l'expérience des ABCD de l'égalité ?

Dans la lignée de l'intervention de Najat Vallaud Belkacem, je souhaite revenir rapidement sur le programme des *ABCD de l'égalité* mis en œuvre en 2013-2014 pour tenter d'en resituer la nouveauté. **En 2013-2014, pour l'une des premières fois, l'Éducation nationale s'est en effet posée la question de l'application de ses propres directives dans le domaine de l'égalité des sexes.** Les politiques éducatives concernant cette question sont anciennes, elles datent du début des années 80 et ont été initiées par Yvette Roudy alors ministre « des Droits de la Femme ». Elles ont été régulièrement réitérées depuis sous des formes diverses (lois, circulaires, convention, mention dans les programmes...). Cette réitération

témoigne d'une préoccupation constante de la part de l'institution, elle met également en évidence une certaine impuissance et inefficacité. De fait, jusqu'en 2013, ces textes sont pour l'essentiel restés lettre mortes et leur application dépendait d'initiatives individuelles aux différents échelons de l'institution, le plus souvent disparates (IGEN 2013).

Les *ABCD de l'égalité* constituent donc une étape importante, même si elle a été avortée. D'autant que les propositions réalisées dans le dispositif ne visaient pas uniquement la gestion du cadre de la classe ou les processus d'orientation. **Elles n'entendaient pas non plus faire de l'égalité des sexes quelque chose en plus, qui s'ajouterait à des programmes scolaires déjà chargés.** Les fiches pédagogiques proposées s'inscrivaient en grande partie dans les savoirs disciplinaires (l'histoire, l'histoire des arts, l'éducation physique et sportive... ; d'autres disciplines scolaires devaient être concernées, elles ne l'ont pas été suite aux oppositions que le projet a suscité). Cette approche témoignait d'une **volonté d'inscrire les enjeux d'égalité au cœur de ce qui est bien souvent considéré par les enseignantes et les enseignants comme l'essence de leur travail.** Elle initiait et appelait des questions absolument essentielles qui sont encore d'actualité aujourd'hui : qu'est-ce qui peut et doit changer dans l'enseignement de l'histoire, de la littérature, ou encore de la langue française, des mathématiques... si on prend au sérieux la revendication d'égalité ?

Quels enseignements tirez-vous de cette expérience et quelles recommandations formulerez-vous pour une éducation effective de l'Education à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle (EVARS) à l'école ?

Concernant les *ABCD de l'égalité* donc, et puisque ce dispositif sert de point de départ à la réflexion menée durant cette session, je voudrais essayer ici de mettre en évidence quelques clefs de lecture qui sont aussi des points de vigilance en vue de la mise en œuvre effective d'une éducation à la sexualité, même s'il est toujours

difficile pour un sociologue de transformer ses analyses en pistes d'action ou en préconisations :

1. En premier lieu, même si les *ABCD de l'égalité* ne sont pas à l'origine de ce phénomène, on peut noter que s'est donnée à voir en 2013 de manière forte dans le débat public une **confusion entre éducation à l'égalité des sexes et éducation à la sexualité**, alors même que les *ABCD* ne parlait pas à proprement parler de sexualité. Cette confusion s'explique en partie par le contexte de l'époque puisque les *ABCD* ont été précédé par le vote de la loi ouvrant le mariage aux personnes de mêmes sexes. Les mouvements d'opposition à cette loi se sont ensuite emparés des questions scolaires en dénonçant la reconnaissance de la diversité sexuelle et la promotion de l'égalité des sexes à l'école avec des enfants ou des adolescentes et adolescents en pleine construction identitaire. Mais cette confusion n'est pas le seul fait des opposantes et des opposants à l'égalité. On l'a encore constaté à la rentrée 2022 dans les prises de paroles du ministre Pap N'Diaye qui passait régulièrement dans les interviews qu'il donnait des questions d'égalité des sexes à celle d'éducation à la sexualité, comme s'il s'agissait de la même chose et sans en distinguer les enjeux, au point que l'on ne comprenait pas toujours de quoi il était question et ce qu'il entendait faire. **Or, il faut rappeler que l'on peut éduquer ou enseigner l'égalité des sexes en parlant très peu de sexualité (voire pas du tout) et sans que cela soit nécessairement problématique. A l'inverse, il est possible d'éduquer à la sexualité sans se préoccuper d'égalité des sexes, ce qui cette fois-ci est particulièrement gênant.** L'Education nationale a ainsi publié par le passé (EN 2008), des documents visant à outiller les personnels éducatifs dans la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité, documents institutionnels qui véhiculaient des représentations sexistes, et plus largement LGBTQI-phobes. Il me semble donc que l'on a tout intérêt à distinguer les deux questions pour pouvoir penser leurs liens étroits, leur articulation, donner de la clarté au débat, **et s'interroger sur la manière dont peut être mise en œuvre une éducation à la sexualité qui tiennent véritablement compte de**

l'égalité des sexes et des sexualités, sans supposer à tort qu'il suffit de faire de l'éducation à la sexualité pour assurer l'égalité.

2. En second lieu, une réflexion plus approfondie en amont sur la **communication politique et institutionnelle à mettre en œuvre** est nécessaire. **Les polémiques concernant l'éducation à la sexualité sont anciennes et régulières** ; il y en avait déjà dans les années 70. Il y en a encore eu dernièrement en 2018 lorsque Marlène Schiappa et Jean-Michel Blanquer ont annoncé vouloir travailler à une nouvelle circulaire relative à l'éducation à la sexualité, ou en 2022 lorsque le ministre Pap N'Diaye s'est discrètement emparé du sujet. Elles ne sont en outre pas propres à la France. **Les effets d'annonce destinés à mettre en scène le volontariat politique sur ces enjeux âprement discutés peuvent dans ce contexte s'avérer contre-productif** pour deux raisons. Ils suscitent tout d'abord immanquablement des oppositions fortes, plus ou moins structurées, qu'il va falloir affronter. **Ils exposent ensuite médiatiquement des personnels éducatifs encore insuffisamment formés.** En 2013, les ministères des Droits des femmes et de l'Éducation nationale ont souhaité montrer qu'ils se saisissaient rapidement des enjeux d'égalité afin de matérialiser une alternance politique. Ce faisant, ils ont placé des personnels enseignants en cours de formation sur les questions de genre en éducation en situation de devoir rendre compte de leur action face à des parents, face à des oppositions locales parfois fortes mais aussi dans les médias. S'il est habituel et légitime de demander à des enseignant.es ce qu'ils font dans leur classe, comment iels mettent en œuvre les programmes scolaires, etc., **il n'en reste pas moins qu'il peut être extrêmement difficile d'explicitier ses objectifs de travail et ce que l'on cherche à faire, lorsque l'on est juste en train de transformer sa pratique, d'expérimenter et de se saisir d'enjeux nouveaux.** **Cela nécessite du temps et ce temps de maturation professionnelle n'est pas réductible au temps politique ou médiatique.** Il est donc nécessaire d'anticiper

la manière dont l'institution peut se saisir de questions vives, communiquer dessus, sans placer ses personnels dans une position intenable, génératrice de souffrance au travail, de désillusion et d'insécurité professionnelle.

3. Avant d'aborder mon 3^e point de vigilance, qui concerne le **projet éducatif et politique que l'on entend mettre en œuvre avec l'éducation à la sexualité**, je souhaite indiquer une chose importante qui va à l'encontre des représentations communes. Qu'on le sache ou non, qu'on le veuille ou non, **les questions de sexe et de sexualité au sens large, de vie affective et sexuelle, sont très présentes dans l'espace scolaire** (Gentil 2010). Je vais brièvement illustrer cette affirmation pour vous permettre de vous faire des représentations concrètes, avec des exemples tirés de mes recherches, de récits d'enseignantes et d'enseignants, ou de ma propre expérience, à l'époque où j'étais moi-même directeur d'école maternelle et professeur des écoles :

- c'est un petit garçon de petite section qui a été circoncis il y a peu, qui en coin regroupement au moment de la lecture d'une histoire baisse son pantalon et laisse voir à tout ses camarades un sexe en érection, non pour l'exhiber mais parce qu'il est gêné par ses vêtements et que cela lui fait mal, et qu'il veut rester concentré sur l'histoire racontée par l'enseignant ;
- c'est, toujours en petite section, une petite fille et un petit garçon qui se cachent allongés sous une même couette au moment de s'installer pour la sieste et qui répondent à l'ATSEM qui soulève la couette pour leur demander d'aller chacun dans une couchette différente : « Laisse Mireille, on joue au papa et à la maman ».
- c'est en petite section une petite fille qui se masturbe avec son doudou pendant le temps de sieste ;

- c'est une petite fille qui explique « qu'elle n'a pas de zizi mais qu'elle a une zezette », un garçon d'élémentaire qui s'est cogné et s'exclame « Maitresse, je me suis fait mal aux parties » ou une fille du même âge qui dit à son enseignante : « Ma maman, quand je prend mon bain, elle me dit de bien me nettoyer la chatte », parce que cette mère, migrante, a sans doute appris ce terme sans savoir qu'il appartenait à un registre de langue considéré comme vulgaire ;
- c'est encore, un petit garçon qui vient se plaindre à l'enseignante car ayant embrassé un camarade, un 3^e enfant lui a dit que 2 garçons n'avaient pas le droit de se faire de « bisous » ;
- c'est une petite fille d'élémentaire qui a pour la première fois ses règles en classe et à qui la maitresse doit expliquer ce qui lui arrive...

Je pourrais multiplier à l'envie ces anecdotes. Elles montrent que loin d'être des enjeux étrangers à l'univers scolaire, des interactions qui y ont lieu, les questions liées à la sexualité font partie intégrante de la vie de l'école et plus largement de tout lieu d'éducation. Il n'est pas possible pour les personnels éducatifs de les ignorer, y compris à l'école dite « maternelle » que la circulaire de 2018 ne mentionne pourtant pas, ce qui est surprenant. Les professionnels doivent donc apprendre à intervenir à 2 niveaux : dans le cadre de relation duelle avec certains élèves en fonction des situations qu'elles et ils rencontrent, mais aussi, en amont ou en aval, de manière plus structurée et systématique avec l'ensemble de la classe.

En outre, les savoirs scolaires les plus balisés sont également concernés par cet enseignement. L'école a notamment pour mission de faire connaître aux élèves la littérature patrimoniale et matrimoniale : or comment raconter ou étudier aujourd'hui *La Belle au bois dormant*, *La Belle et la Bête*, *Blanche Neige* ou *Barbe Bleue*, sans évoquer des questions de sexualités, d'amour, de consentement, de violence...

Dès lors, lorsque l'on parle d'éducation à la sexualité, **les questions qui se posent ne sont pas tant de savoir si on peut parler de sexualité avec des enfants comme on l'entend souvent, mais de savoir comment il est possible de le faire de manière adaptée à leur âge, de façon à leur permettre de saisir des enjeux parfois complexes mais essentiels pour elles et pour eux.** Pour cela, il faut que l'école soit claire sur le projet politique qu'elle entend porter. Le but est d'éviter de s'empêtrer dans une défense ou des dénégations qui valident la manière dont les mouvements d'opposition à l'égalité posent les termes du débat, et d'éviter des prises de positions absurdes comme lorsque le ministre de l'Education Nationale Vincent Peillon a déclaré en 2013 : « *nous sommes pour l'égalité filles-garçons, pas pour la théorie du genre* » sans être capable de préciser ce qui différencie l'une et l'autre.

Car bien souvent, en se centrant sur la dénégation des exagérations et des « fake-news » des opposantes et des opposants à l'éducation à la sexualité, l'école a tendance à oublier ce qu'elle devrait faire et qu'il s'agirait d'affirmer :

- Lorsque les mouvements d'opposition avancent comme en 2013 que l'on va apprendre aux enfants à se masturber avec des godes en bois dans les écoles, c'est bien évidemment faux. En revanche, il peut sembler souhaitable que l'école parle de masturbation et de plaisir (on peut d'ailleurs s'étonner que ces deux termes essentiels et qui participent des premières rencontres que des enfants ou des adolescentes et adolescents font avec leur sexualité, ne figurent pas dans la circulaire de 2018). Il est aussi probable qu'avec des lycéennes et lycéens, la question des jeux sexuels, de la pénétration etc. puisse être abordée lors des séances d'éducation à la sexualité.
- Lorsque ces mouvements d'opposition affirment que l'on va dire aux enfants qu'ils peuvent changer de sexe comme de chemise, ce n'est bien évidemment pas tout à fait exact. Pour autant, il est souhaitable que l'école

puisse leur dire que certaines personnes, et cela les concerne peut-être directement, ne se reconnaissent pas dans leur sexe d'assignation et peuvent engager un parcours de transition. Et que, comme le rappelle la circulaire de 2022 *Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire*, les jeunes trans « ne constituent pas une population homogène. Leurs parcours ne sont pas toujours linéaires et peuvent suivre des temporalités très différentes [...] ». Chaque personne est libre de poursuivre, d'arrêter ou de reprendre son parcours de transition. » Par ailleurs, bien que ces questions ne se confondent pas, il est regrettable que l'Education nationale ne mentionne toujours pas les élèves intersexes dans ses textes officiels, comme si ceux-ci n'existaient tout simplement pas.

- Lorsque ces mouvements d'opposition affirment que des homosexuel.les vont venir dans les écoles pour y faire du prosélytisme, plutôt qu'opposer une dénégation naïve à cette affirmation, il serait intéressant de rappeler que des homosexuel.les sont déjà depuis longtemps dans les écoles et les établissements au contact d'enfants : ce sont des enseignantes et des enseignants, des CPE, des assistantes et des assistants d'éducation, des agentes et des agents de cantine ou d'entretien, ce sont aussi des élèves qui s'interrogent sur leur orientation sexuelle ou savent depuis longtemps qu'ils ne sont pas hétérosexuel.les. La présence d'homosexuel.les dans les écoles n'est donc pas une nouveauté et n'est pas problématique. Il est en outre nécessaire que les enfants entendent et constatent, dès leur plus jeune âge, qu'être homosexuel.le, bisexuel.le, asexuel.le est tout aussi souhaitable et estimable qu'être hétérosexuel.le.

Aussi, plutôt que de s'empêtrer dans des démentis peu clairs et qui laissent croire que l'école n'est pas sereine vis-à-vis des valeurs qu'elle entend défendre, il semble indispensable de penser clairement ce projet pour pouvoir l'expliquer et l'argumenter simplement.

Quels sont les liens possibles entre l'EVARS à l'école et l'EVARS hors milieu scolaire ?

Vous m'avez enfin interrogé sur les liens possibles entre l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle à l'école et hors milieu scolaire. Je n'ai pas étudié ce qui se passe en dehors de l'école, même si je n'ignore pas que des mouvements d'éducation populaire par exemple, s'emparent de ces questions de manière tout à fait intéressante.

Je voudrais en revanche attirer votre attention sur le référentiel actuellement mobilisé pour penser l'éducation à la sexualité. Comme l'a noté Aurore Le Mat en lien avec son travail de thèse (2018), **on constate une « prédominance du registre de la santé publique dans le traitement des questions sexuelles » dans et par l'institution scolaire. Cette approche par l'école promotrice de santé ou par la « santé sexuelle » telle qu'elle est définie et encouragée par l'OMS, est « apparue comme un langage [...] consensuel pour légitimer l'intervention étatique » dans ce domaine.** Si elle n'est pas en soi injustifiée et peut sembler intéressante dans la mesure où elle entend envisager l'individu dans sa globalité et mettre en œuvre une éducation à la sexualité positive qui ne se limite pas à la réduction des risques, cette entrée n'est toutefois pas sans conséquences :

- elle peut entrer en concurrence avec d'autres approches qui mettent en avant les enjeux d'égalité des sexes et des sexualités et qui leur sont subordonnées plutôt qu'articulées ;
- elle conduit à considérer que les personnels légitimes pour aborder ces questions sont avant tout les infirmières et infirmiers scolaires, parfois les

professeurs et professeuses de Sciences de la vie et de la terre, et encourage la mise en œuvre d'une forme de sous-traitance auprès d'associations spécialisées comme si ces savoirs étaient déconnectés d'enjeux proprement scolaires et pédagogiques ;

- s'il ne s'agit bien évidemment pas de se priver de l'apport et de l'expertise des associations et des personnels de santé, **cette approche qui situe l'éducation à la sexualité dans l'éducation à la santé participe au sentiment d'illégitimité et d'incompétence des personnels enseignants ou éducatifs des écoles et établissements, et peut les encourager à ne pas se sentir concernés. Elle empêche également de se poser la question de la parole spécifique que peuvent porter des enseignantes, des enseignants de différentes disciplines, et plus largement des éducateurs et éducatrices dans et en dehors de l'école, parole qui ne réduirait pas l'éducation à la sexualité à des enjeux de santé sur lesquels ces personnels ne peuvent pas se positionner ou seulement marginalement.** Réfléchir sur le consentement, les première fois, l'expression du désir ou du sentiment affectif et amoureux, l'homosexualité, la bisexualité ou l'asexualité, la pornographie... n'implique pas nécessairement de parler de santé. Comme le note Aurore Le Mat, « cette approche sanitaire a [bien souvent] pour conséquence de mettre l'accent sur une approche individualisante [de certaines questions] plutôt que d'adopter une compréhension globale, politique et sociale [de ce qu'elles recouvrent] »

Il m'apparaît donc essentiel d'envisager un rééquilibrage des approches mises en œuvre, d'arrêter de les subordonner l'une à l'autre, et donc de repenser le cadre de référence, si l'on souhaite encourager et former à une mise en œuvre effective de l'éducation à la sexualité.

Conclusion

Pour conclure, je rappellerai que **si l'école et les institutions qui accueillent les enfants et la jeunesse ne se préoccupent pas de mettre en œuvre une éducation à la sexualité égalitaire, il est probable que ce soit les jeunes elles-mêmes et eux-mêmes qui les rappellent à leurs obligations**, soit par l'intermédiaire d'événements dramatiques comme les suicides de jeunes trans et de jeunes homosexuel.les qui ont régulièrement lieu (et rappellent que prendre en compte les questions de sexe et de sexualité dans les institutions éducatives peut être une question de vie ou de mort), soit parce que des élèves se mobiliseront pour faire entendre leur voix comme en 2020 lorsque des lycéennes ont dénoncé le caractère sexiste de certaines restrictions vestimentaires dans les établissements. Si l'on peut se réjouir de cette dernière mobilisation qui témoigne de la capacité de jeunes à se saisir d'enjeux qui les concernent directement, il est regrettable que l'Ecole n'ait pas balisé le chemin en permettant à ses personnels de jouer leur rôle, en construisant les conditions de l'égalité et les conditions de mise en œuvre d'une véritable éducation à l'égalité et à la sexualité (qui interroge par exemple la manière dont certains regards sexualisent les filles et leurs tenues, ou décrypte le fonctionnement hétéronormatif de nos sociétés).

Merci beaucoup pour votre attention.